

COMMUNE DU MÉRÉVILLOIS
Place de l'Hôtel de Ville – Méréville – 91660 LE MÉRÉVILLOIS

**PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE NOUVELLE

Séance du 18 Janvier 2023

ARRIVÉE

19 JAN. 2023

SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit janvier à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni Salle du conseil de Méréville, en séance publique sous la présidence de M. Guy DESMURS, Maire.

Étaient présents : M. Guy DESMURS, Mme Sylvie VASSET, M. Christophe BANASZEWSKI, M. Gaël CREVEAU, Mme Bénédicte VAUSSARD, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Serge BEAUVALLET, Mme Jacqueline BABILLON, M. Bernard POINTEAU, Mme Béatrice DAUBIGNARD, M. Philippe VIETTE, M. Bernard BORDIN, M. Olivier BARBEROT, M. Baptiste BOUDET.

Pouvoirs : Mme Danielle BROYARD à Mme Sylvie VASSET.

Étaient absents excusés : Mme Nathalie BESSÉ, M. Jérôme PÉNISSON.

Étaient absents : M. Michel DELATOUCHE, M. Félix SANCHEZ, M. Patrick THUILLIER, Mme Marie-Christine MOTCHOULSKY, Mme Valérie DUSSAUX, Mme Maria RODRIGUES DE FREITAS, Mme Anne TACONNÉ.

M. Philippe VIETTE est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint à 19h42, la séance du conseil est ouverte.

M. Guy DESMURS, Maire, remercie les membres présents et donne lecture du compte-rendu du précédent conseil municipal qui est **adopté** à l'unanimité.

Point n° 1 : Décision modificative n°3 Budget Ville

Rapporteur : Gaël CREVEAU

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-31,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL-2022-010 du 12 avril 2022 approuvant le Budget Primitif 2022 de la commune,

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL-2022-031 du 28 juin 2022 approuvant le Budget Supplémentaire 2022 de la commune,

Considérant qu'une décision modificative est à prendre sur le budget principal de la commune afin de procéder à des ajustements budgétaires,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la Décision Modificative n° 3 du Budget principal de la commune, conformément au tableau ci-dessous.

Chapitres	designation	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement					
739223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales		1 343.00 €		
022	Dépenses imprévues	1 343.00 €			
Totaux Colonne		1 343.00 €	1 343.00 €	- €	- €
Ecart dépense/recette de la décision modificative		0.00 €		0.00 €	

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire clôt la séance à 19h47.

 Le Maire
Guy DESMURS